



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 116233

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la directive postale préparée par la Commission européenne qui prévoit la libéralisation totale du courrier pour le 1er janvier 2009. Cette libéralisation totale représenterait de graves dangers pour La Poste et son unité, pour le personnel de l'entreprise, pour le maintien du service public et pour la satisfaction des clients de La Poste et plus particulièrement ceux habitant en zone rurale. La Poste doit continuer à être présente sur l'ensemble du territoire national et à exercer ainsi sa mission de service public qui réponde aux besoins des usagers. En conséquence, il lui demande de lui indiquer sa position et les intentions du Gouvernement au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. William Dumas](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116233

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 481